



DEMOLITION – DECHETS PROBLEMATIQUES

Grâce aux mesures prises et aux efforts fournis par chacun, de grands progrès en matière de gestion des déchets sur les chantiers du canton ont été réalisés ces dernières années.

Si du point de vue des chantiers de construction la situation s'est bien améliorée, des efforts restent toutefois à fournir quant à la gestion des déchets sur les chantiers de démolition/rénovation.

Une des principales difficultés rencontrées lors de chantiers de démolition réside dans le fait qu'ils produisent non seulement des déchets de chantier « ordinaires » à trier, tels que du béton, des inertes, du bois, de la ferraille, etc., mais aussi des déchets problématiques présents dans les matériaux composant le bâtiment, qu'il est obligatoire de gérer (tri, récupération et élimination) correctement afin d'en limiter les impacts sur la santé des intervenants et sur l'environnement.

La présente fiche d'information a pour objectif d'aider les entreprises de démolition ainsi que les mandataires au repérage des matériaux sensibles potentiellement présents dans des bâtiments existants devant être démolis ou rénovés.

Elle est accompagnée d'une série de 6 fiches d'information (fiches 3.A à 3.F) résumant les données essentielles (selon l'état des connaissances actuelles) sur les matériaux sensibles les plus courants pouvant être rencontrés lors de travaux de démolition/rénovation ainsi que sur les actions à entreprendre.

Identification des déchets problématiques

Bien que certains déchets problématiques soient récupérés spécifiquement sur certains chantiers, leur identification, condition essentielle à leur tri, reste néanmoins lacunaire. Les connaissances en matière de déchets problématiques ne sont pas uniformes et sont souvent insuffisantes, tant au niveau des mandataires que des entreprises de travaux.

Par ailleurs, l'identification de certains matériaux demande des compétences qui ne sont ni du ressort des mandataires, ni de celui des entreprises de démolition. Elle peut aussi nécessiter la réalisation d'analyses.

Check-list

La check-list proposée au verso est un outil d'aide au repérage des principaux matériaux et appareils problématiques potentiellement présents dans les bâtiments. Elle permet de situer ces matériaux dans les principales parties d'ouvrage. Cette check-list n'est toutefois pas exhaustive et pourra évoluer dans les prochaines années en fonction des nouvelles connaissances, tout comme les fiches d'information.

Durant la phase de planification, ce document et ses fiches d'accompagnement peuvent être utilisés afin de s'assurer de la présence, ou de l'absence de ces matériaux, soit de façon visuelle, soit sur la base d'un diagnostic spécifique et des résultats d'analyses. Ainsi, une fois ces éléments repérés, des mesures peuvent être prises avant le début des travaux afin d'assurer une gestion optimale de ces déchets. Cette procédure permet non seulement d'éviter des plus-values potentielles dues à la présence inattendue de matériaux problématiques, mais aussi de réduire les risques pour la santé des intervenants et les dommages à l'environnement.

Comme il ressort du tableau, la plupart des déchets problématiques sont des déchets spéciaux (ds) ou des déchets soumis à contrôle (sc) au sens de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, anciennement ODS) et selon la classification LMoD¹. A noter que dans ce tableau ne figurent pas certains déchets spéciaux produits lors de rénovations/transformations, tels que les peintures, les colles, les solvants, les huiles, etc. Ces déchets doivent toutefois être triés et éliminés conformément aux exigences de l'OMoD.

Le tableau ne contient que les matériaux problématiques liés à la structure même du bâtiment. Les terres polluées, les sols ou dalles souillés ou les déchets spéciaux stockés provenant de l'activité qui s'est déployée dans le bâtiment n'y figurent pas et ne sont pas traités dans cette fiche d'information. Il s'agit de la problématique des sites pollués qui doit être résolue dans un premier temps à l'aide du document "Etablissement du cadastre des sites pollués" (OFEFP² 2001), lequel regroupe, pour chaque grande activité industrielle, une liste de contrôle de la branche incluant les substances dangereuses pour l'environnement utilisées.

¹ LMoD : Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.

² OFEFP : Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, OFEV (Office fédéral de l'environnement) dès le 1^{er} janvier 2006.

Check-list

FICHE N°	CODE LMoD		TYPE DE DECHETS	LOCALISATION														
				SECOND ŒUVRE										GROS ŒUVRE				
				Installations techniques				Enveloppes, Revêtements, ...						Structure				
				Plomberie	Electricité	Ventilation Climatisation Installations d'extinction	Chaufferie	Sols Plafonds	Cloisons	Etanchéité	Isolation	Menuiseries	Fenêtres	Voiries Réseaux divers	Murs Planchers Bardages Revêtements de façade	Toitures Charpentes	Structure métallique	Escaliers
3.A	17 06 01 17 06 05 16 02 12	ds ds ds	Amiante faiblement aggloméré															
	17 06 98	-	Amiante ciment															
3.B	17 09 02 16 02 09 16 02 10	ds ds ds	PCB															
3.C	16 02 11 16 05 04 17 06 03	sc ds ds	Substances appauvrissant la couche d'ozone et substances stables dans l'air															
3.D	20 01 21	ds	Sources lumineuses															
3.E	17 02 01 17 02 97 17 02 98	- sc sc	Bois															
3.F	17 09 01 16 02 13	ds sc	Matériaux et appareils contenant du mercure															

Remarque: Les informations concernant les HAP potentiellement présents dans les revêtements de route figurent dans la fiche n°1 publiée par le GEDEC (avril 2004).

 Localisation potentielle des matériaux - à cocher en cas de présence

ds = Déchets spéciaux

sc = Autres déchets soumis à contrôle

Pour plus de détails concernant la classification LMoD, consulter le site Inernet: www.veva-online.ch

Pour d'autres renseignements : Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) : 022 327 74 07 ou www.ge.ch/gedec